

Budget de fonctionnement de l'exercice 2023**Plan des investissements pour les années 2023 à 2026****Création d'un crédit-cadre 2023-2026 pour favoriser la tenue de grands événements à Lausanne**

Préavis N° 2022 / 34

Lausanne, le 3 novembre 2022

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Crise climatique, crise sanitaire, crise ukrainienne, le monde fait face à de nombreuses turbulences qui ont des impacts sur les populations, les entreprises et les institutions. La Ville de Lausanne n'y échappe pas. Son budget 2023 présente un déficit de CHF 81.2 millions, dont CHF 58 millions sont liés à l'augmentation des coûts inhérents à la situation économique et aux défis énergétiques actuels. Les revenus sont également en croissance (+4.9% par rapport au budget 2022). Malgré les nombreux défis auxquels elle doit faire face, la Municipalité tient à garantir la qualité des prestations à l'attention des Lausannoises et Lausannois et à continuer à s'engager pour l'accueil de jour et la lutte contre les changements climatiques.

Les charges sont en croissance de +5.7% (CHF +106.4 millions) par rapport au budget 2022 et de +2.9% (CHF +54.6 millions) hors effets liés au contexte économique et énergétique. En effet, le budget 2023 de la Ville de Lausanne est marqué par les conséquences de l'inflation, de la crise en Ukraine et la transition énergétique qui pèsent pour environ CHF 58 millions sur le résultat projeté. Il s'agit principalement d'enveloppes spécifiques pour financer les coûts supplémentaires en lien avec l'énergie (CHF +5.2 millions) et la transition énergétique par l'attribution du bénéfice lié au gaz fossile à un fonds spécifique conformément au souhait exprimé par le Conseil Communal (CHF +20.1 millions). A cela s'ajoutent les impacts liés aux baisses fiscales annoncées par le Canton (CHF +6 millions) et l'indexation des salaires (CHF +20.3 millions). L'indexation est liée à un mécanisme automatique garantissant le pouvoir d'achat. Les effets liés au renchérissement et à l'énergie impactent également de manière importante la participation de la Ville au déficit des tl (CHF +6.2 millions). Les autres charges principales sont liées au développement des thématiques prioritaires de la Municipalité et à la poursuite des travaux visant à pérenniser les auxiliaires pour environ 100 contrats, soit 64.4 ept.

Des priorités claires ont été identifiées par la Municipalité, à commencer par la politique climatique et l'accueil de jour. Concernant cette dernière thématique, la Municipalité poursuit son objectif du programme de législature, un enfant une place, et prévoit la création de 765 places supplémentaires pour un montant de CHF 6.5 millions brut en 2023. Quant au Plan climat, en plus de la création d'un fonds de soutien à la transition énergétique alimenté par le bénéfice annuel lié au gaz fossile, évoqué plus haut, sa mise en œuvre implique l'accélération des projets liés au déploiement du chauffage à distance et des énergies renouvelables (CHF 129 millions prévus d'ici la fin de la législature). L'autre chapitre important concerne l'assainissement énergétique des bâtiments de la Ville.

Les revenus sont en croissance à +4.9 % (CHF +87.3 millions) par rapport au budget 2022 avec notamment l'annulation des effets liés à la pandémie (CHF +13.3 millions) et l'amélioration des impôts sur le bénéfice des personnes morales (CHF +13 millions). Les importants investissements réalisés dans le cadre du projet Métamorphose commencent à porter leurs fruits, notamment grâce à l'évolution positive des revenus liés aux droits de superficie

(DDP) suite à l'arrivée des premiers habitants aux Plaines-du-Loup (CHF +2.9 millions). La mise en œuvre du PSAF III, avec un objectif financier de CHF 20 millions d'améliorations pérennes d'ici 2026, voit également les premières mesures portées au budget 2023 générer une amélioration financière de CHF 3.9 millions.

La Municipalité prévoit un montant des investissements historiquement élevé de CHF 230 millions nets pour l'année 2023, notamment dans le but de mener à bien sa politique climatique. Dans le cadre du Plan climat, il s'agit par exemple de la mise en œuvre de la première étape d'assainissement énergétique des bâtiments du patrimoine administratif par l'introduction d'un crédit cadre de CHF 32 millions et de l'introduction d'un crédit cadre pour les immeubles du patrimoine financier de CHF 75 millions. Par ailleurs, des dépenses de l'ordre de CHF 40 millions sont planifiées pour la rénovation et la construction de bâtiments scolaires et installations sportives (école primaire des Plaines-du-Loup, annexe du Belvédère, rénovation du collège Saint-Roch, entretien et assainissement des installations sportives, etc.) ainsi que pour la mobilité (CHF 40 millions, Axes forts, mobilité durable, rues vivantes, etc.).

Au vu du contexte géopolitique difficile, l'économie est fragilisée et les perspectives sont extrêmement volatiles. Dans cet environnement incertain, qui génère des coûts imprévus et incompressibles, la Municipalité maintient le cap. Elle ne perd pas de vue ses thématiques prioritaires, accueil de jour et climat, et sa volonté de garantir en tous temps des prestations de qualité à la population. Ceci, tout en veillant à une gestion rigoureuse de ses finances publiques.

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique du budget de 2023 :

Compte administratif

(Comptes de fonctionnement et investissement du patrimoine administratif)

COMPTES 2021 CHF	BUDGET 2022 (sans crédits suppl.) CHF		BUDGET 2023 CHF	ECARTS CHF
		COMPTE DE RESULTAT		
1'833'065'245.56	1'861'320'700	Total des charges	2'080'449'000	219'128'300
1'821'616'734.64	1'799'144'100	Total des revenus	1'999'199'400	200'055'300
-11'448'510.92	-62'176'600	Excédent de charges (-) ou de revenus (+)	-81'249'600	-19'073'000
126'181'432.33	136'464'800	Amortissements	136'513'800	49'000
33'146'811.19	-32'197'000	Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation	-6'358'400	25'838'600
147'879'732.60	42'091'200	Autofinancement du compte de fonctionnement	48'905'800	6'814'600
-137'838'388.94	-256'948'000	Investissements nets	-229'555'000	27'393'000
10'041'343.66	-214'856'800	Insuffisance (-) ou excédent (+) d'autofinancement du compte de fonctionnement	-180'649'200	34'207'600

		COMPTE DES INVESTISSEMENTS		
163'649'849.22	304'847'000	Total des dépenses	318'523'000	13'676'000
25'811'460.28	47'899'000	Total des recettes	88'968'000	41'069'000
137'838'388.94	256'948'000	Investissements nets	229'555'000	

2. Objet du préavis

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget de 2023 ainsi que le plan des investissements pour les années 2023 à 2026. Dans le cadre de ce préavis, elle sollicite également un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.- pour la période 2023-2026 pour favoriser la tenue de grands événements à Lausanne.

3. Table des matières

1. Résumé	1
2. Objet du préavis	3
3. Table des matières	4
4. Modifications structurelles.....	4
5. Budget de fonctionnement de l'exercice 2023.....	5
6. Plan des investissements pour les années 2023 à 2026.....	16
7. Evolution présumée de la situation financière en 2023	19
8. Création d'un crédit-cadre 2023-2026 pour favoriser la tenue de grands événements à Lausanne.....	19
9. Aspects financiers.....	20
9.1 Incidences sur le budget d'investissement.....	20
9.2 Incidences sur le budget de fonctionnement.....	20
9.2.1 Charges d'amortissement	20
9.2.2 Charges d'intérêt.....	20
10. Conclusions	21

4. Modifications structurelles

Suite à la mise en place du nouveau système d'information financier Abacus, le plan comptable de la Ville de Lausanne a été modifié. Cette modification de plan de comptes est opérationnelle depuis l'élaboration du budget 2023. Cette transition a été effectuée afin de faciliter le passage sur les normes comptables MCH2 à l'horizon 2027.

5. Budget de fonctionnement de l'exercice 2023

Voici en résumé la comparaison des budgets de fonctionnement de 2023 et de 2022, classés par nature de charges et de revenus :

Résultat par catégorie	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2021	2022	2023	Budget 2022 - 2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
3 Charges	1'833'065'245.56	1'861'320'700	2'080'449'000	219'128'300	11.77
30 Charges de personnel	595'175'853.01	618'539'290	650'137'800	31'598'510	5.11
31 Biens, services et marchandises	457'610'809.08	472'942'110	595'673'400	122'731'290	25.95
32 Intérêts passifs	39'981'945.07	40'540'000	40'520'000	-20'000	-0.05
33 Amortissements	144'749'984.65	160'607'500	161'975'500	1'368'000	0.85
35 Dédommagements à des collectivités publiques	308'635'886.89	312'226'500	335'434'200	23'207'700	7.43
36 Subventions accordées	121'264'781.99	126'741'000	128'914'700	2'173'700	1.72
38 Attributions aux réserves	56'812'834.89	18'820'300	52'611'300	33'791'000	179.55
39 Imputations internes	108'833'149.98	110'904'000	115'182'100	4'278'100	3.86
4 Revenus	1'821'616'734.64	1'799'144'100	1'999'199'400	200'055'300	11.12
40 Impôts	574'179'220.62	526'686'200	560'210'000	33'523'800	6.37
41 Patentes, concessions	1'775'123.65	2'012'000	2'021'000	9'000	0.45
42 Revenus des biens	112'673'280.27	114'127'600	117'345'300	3'217'700	2.82
43 Taxes, ventes et prestations facturées	663'182'439.62	653'145'300	782'136'900	128'991'600	19.75
44 Part à des recettes sans affectation	12'379'655.10	8'500'000	9'500'000	1'000'000	11.76
45 Dédommagements de collectivités publiques	320'617'406.38	329'262'000	350'556'000	21'294'000	6.47
46 Subventions acquises	4'310'435.32	3'489'700	3'278'400	-211'300	-6.05
48 Prélèvements sur les réserves	23'666'023.70	51'017'300	58'969'700	7'952'400	15.59
49 Imputations internes	108'833'149.98	110'904'000	115'182'100	4'278'100	3.86
RESULTAT					
Excédent de charges (-) ou de revenus (+)	-11'448'510.92	-62'176'600	-81'249'600	-19'073'000	

NB : ce tableau contient les imputations internes (39 et 49), soit les facturations entre les services de l'administration, qui ont un impact neutre sur le résultat final.

L'évolution des charges et revenus par direction s'établit comme suit :

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2021	2022	2023	Budget 2022 - 2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Charges	1'833'065'245.56	1'861'320'700	2'080'449'000	219'128'300	11.77
Culture et développement urbain	424'096'033.43	434'155'500	456'661'000	22'505'500	5.18
Sécurité et économie	299'273'045.30	300'507'700	313'541'600	13'033'900	4.34
Sports et cohésion sociale	141'560'696.87	154'661'200	156'117'800	1'456'600	0.94
Logement, environnement et architecture	163'871'761.91	166'554'000	168'228'900	1'674'900	1.01
Enfance, jeunesse et quartiers	221'979'737.15	226'364'600	249'302'800	22'938'200	10.13
Finances et mobilité	214'933'155.98	204'552'300	221'549'900	16'997'600	8.31
Services industriels	367'350'814.92	374'525'400	515'047'000	140'521'600	37.52
Revenus	1'821'616'734.64	1'799'144'100	1'999'199'400	200'055'300	11.12
Culture et développement urbain	199'760'416.13	200'822'200	218'279'800	17'457'600	8.69
Sécurité et économie	211'777'143.70	220'964'000	232'773'300	11'809'300	5.34
Sports et cohésion sociale	73'836'511.72	82'093'000	80'244'000	-1'849'000	-2.25
Logement, environnement et architecture	125'725'728.67	133'723'600	137'889'100	4'165'500	3.12
Enfance, jeunesse et quartiers	69'865'528.86	68'383'900	75'912'500	7'528'600	11.01
Finances et mobilité	729'028'832.87	678'910'200	706'645'600	27'735'400	4.09
Services industriels	411'622'572.69	414'247'200	547'455'100	133'207'900	32.16
RESULTAT					
Excédent de charges (-) ou de revenus (+)	-11'448'510.92	-62'176'600	-81'249'600	-19'073'000	

3 Charges

30 Charges de personnel

+CHF 31.6 millions ou 5.1%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2021	2022	2023	Budget 2022 - 2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Culture et développement urbain	36'174'948.08	39'053'200	40'066'900	1'013'700	2.6
Sécurité et économie	161'191'327.32	172'684'700	172'799'700	115'000	0.1
Sports et cohésion sociale	70'408'693.25	76'237'900	76'534'600	296'700	0.4
Logement, environnement et architecture	71'571'972.85	72'688'800	72'589'100	-99'700	-0.1
Enfance, jeunesse et quartiers	108'565'481.46	110'595'400	126'592'200	15'996'800	14.5
Finances et mobilité	78'476'282.53	86'549'990	87'047'500	497'510	0.6
Services industriels	68'787'147.52	77'029'300	79'807'800	2'778'500	3.6
Sous-total	595'175'853.01	634'839'290	655'437'800	20'598'510	3.2
Correctif de la masse salariale et indexation	0.00	-16'300'000	-5'300'000	11'000'000	-67.5
Total	595'175'853.01	618'539'290	650'137'800	31'598'510	5.1

Les principaux mouvements d'ept intervenant entre le budget 2022 et le budget 2023 sont les suivants :

A la Direction de la culture et du développement urbain, il est prévu la création d'un poste (1 ept) de responsable tourisme, communication et marketing ainsi que la création d'un poste (0.8 ept) de responsable développement des sites d'activités. De plus, il est prévu 1 ept supplémentaire au Bureau de développement Métamorphose.

A la Direction de la sécurité et de l'économie, il y a 1 ept au Service de l'eau en lien avec la pérennisation d'un poste d'auxiliaire en fixe ainsi que 0.8 ept de préposé·e au harcèlement de rue au Secrétariat général.

A la Direction des sports et de la cohésion sociale, l'augmentation s'explique au sein d'Emploi Lausanne (Service du travail) par 2.2 ept de conseiller·ères en insertion et de formateur·trices ainsi qu'au Service des sports par l'augmentation de 1.5 ept en lien avec l'engagement d'une adjointe au délégué au sport associatif (projet femmes & sport) et une collaboratrice pour l'unité sport associatif à 50%.

A la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, la diminution s'explique principalement, par le transfert de 13.8 ept du Service des parcs et domaines (SPADOM) au Service d'achat et de logistique de la Ville de Lausanne (SALV) ainsi que le transfert de 6 ept du Service de la mobilité et aménagement des espaces publics (MAP) au SPADOM dans le cadre du projet Synergies. En outre, au Service d'architecture et logement, il est prévu 2 ept supplémentaires d'architectes pour la rénovation des bâtiments de la Caisse de pension du personnel communal de Lausanne (CPCL).

A la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, l'augmentation s'explique notamment par 98 ept supplémentaires liés à la thématique prioritaire visant au développement de l'accueil de jour. Il s'agit notamment de 56 ept en lien avec l'accroissement du nombre de places au niveau du parascolaire (Service des écoles et du parascolaire (SEP)) ainsi que 42 ept en lien avec l'accroissement du nombre de places au niveau de l'accueil de jour de la petite enfance (SPE). De plus, au SPE, il y a la pérennisation de 31.8 ept d'auxiliaires.

A la Direction des finances et de la mobilité, l'augmentation s'explique principalement par les transferts d'ept avec la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture dans le cadre du projet Synergies ainsi que par 3 ept supplémentaires liés à la mise en œuvre du Système d'information financier (Pool fournisseurs).

A la Direction des services industriels, l'augmentation provient essentiellement de 10 ept supplémentaires en lien avec la transition énergétique et évolution du chauffage à distance (CàD) ainsi que la pérennisation de 20.5 ept.

L'évolution des effectifs par rapport au budget 2022 est de +188 ept dont 98 ept sont à mettre en lien avec le parascolaire et l'accueil de jour et 86 ept sont intégralement financés dont notamment 64.5 ept liés à la pérennisation de contrats d'auxiliaires.

31 Biens, services et marchandises

+CHF 122.7 millions ou +26.0%

	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023	Ecart (+/-) Budget 2022 - 2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	15'148'302.27	17'700'600	18'956'800	1'256'200	7.1
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans électr., gaz & chauffage à distance)	24'551'525.67	25'550'900	29'677'100	4'126'200	16.1
Autres fournitures et marchandises	12'147'151.83	13'302'900	13'549'700	246'800	1.9
Frais d'entretien (immeubles, routes, installations, objets mobiliers)	38'218'178.32	43'756'600	44'715'800	959'200	2.2
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	47'540'990.53	53'854'000	56'016'500	2'162'500	4.0
Honoraires et prestations de services	135'278'514.00	152'238'400	157'065'300	4'826'900	3.2
Autres dépenses en biens, services et marchandises	50'693'681.88	56'265'610	61'079'600	4'813'990	8.6
Sous-total	323'578'344.50	362'669'010	381'060'800	18'391'790	5.1
Achats d'énergie par les SIL (électricité, gaz & chauffage à distance)	134'032'464.58	110'273'100	214'612'600	104'339'500	94.6
Total	453'610'809.08	472'942'110	595'673'400	122'731'290	26.0

Aux services industriels, l'importante augmentation des achats d'énergie (+CHF 104.4 millions) s'explique principalement par l'explosion des prix d'approvisionnement du gaz et de l'électricité (voir également poste 43 ci-après).

Sous le poste « Fournitures, mobilier, machines et matériel », l'augmentation s'explique principalement au Service de l'eau par une augmentation du prix du matériel destiné à la distribution d'eau potable et du matériel en lien avec la gestion spécifique des activités du laboratoire d'analyse.

Sous le poste « Achats d'eau, d'énergie et de combustible », l'augmentation s'explique principalement par la hausse des prix de l'énergie. Un montant de CHF 3.1 millions a été porté au budget du Service des finances pour l'ensemble des services de la Ville s'agissant de l'augmentation du prix de l'électricité et CHF 1.2 million au Service achat et logistique Ville s'agissant du prix des carburants.

Sous le poste « Honoraires et prestations de services », l'augmentation s'explique principalement, au Service de l'eau, par une hausse des prestations facturées par EPURA S.A. (+CHF 2.5 millions) et, au Service des écoles et du parascolaire, par une hausse du nombre des repas dans les accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS) en lien avec l'accroissement du nombre de places.

Sous le poste « Autres dépenses en biens, services et marchandises », deux éléments peuvent être relevés aux Services industriels : la hausse de la facturation par Swissgrid des coûts du timbre amont (+CHF 2.8 millions) et par des coûts supplémentaires (+CHF 1.6 million) pour garantir les capacités de livraison en gaz naturel sur la période d'octobre 2022 à mars 2023 (selon une ordonnance du Conseil fédéral).

32 Intérêts passifs

-CHF 0 million ou -0.0%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2021	2022	2023	Budget 2022 - 2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Intérêts des dettes	39'934'096.92	40'500'000	40'380'000	-120'000	-0.3
Autres intérêts passifs	47'848.15	40'000	140'000	100'000	250.0
Total	39'981'945.07	40'540'000	40'520'000	-20'000	0.0

Malgré une tendance à la hausse des taux et une augmentation modérée de la dette, les intérêts passifs considérés dans leur ensemble sont stables par rapport au budget 2022.

33 Amortissements

+CHF 1.4 million ou +0.9%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2021	2022	2023	Budget 2022 - 2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	7'446'520.76	9'000'000	9'000'000	0	0.0
Autres pertes, défalcatons et moins-values	7'817'318.07	7'964'700	7'630'100	-334'600	-4.2
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	89'466'707.71	96'336'400	102'779'000	6'442'600	6.7
Amortissements du patrimoine administratif des SIL	36'659'694.77	40'073'400	33'734'800	-6'338'600	-15.8
Amortissements du patrimoine financier	3'359'743.34	7'233'000	8'831'600	1'598'600	22.1
Total	144'749'984.65	160'607'500	161'975'500	1'368'000	0.9

S'agissant des amortissements du patrimoine administratif, la hausse enregistrée à la Bourse communale résulte principalement des éléments suivants :

- au Secrétariat général de la Direction de la culture et du développement urbain, à la cessation de l'amortissement de l'objet relatif à Beaulieu S.A. (-CHF 1.2 million) sur recommandation du Contrôle des finances de la Ville et à la baisse des amortissements de divers objets relatifs aux Plaines-du Loup (-CHF 0.9 million) ;

- au Service de la culture, au premier amortissement de la subvention d'investissement relative au transfert des activités du mudac à Plateforme 10 (+CHF 4 millions) ;
- au Service de l'eau, aux amortissements de plusieurs nouveaux crédits (+CHF 0.8 million), certains étant financés par prélèvements dans les fonds de réserve du Service (voir le chapitre des revenus 48) ;
- au Service des écoles et du parascolaire, au premier amortissement du crédit relatif à la modernisation et à l'extension des réseaux informatiques dans les bâtiments scolaires (+CHF 2.2 millions).

Aux services industriels, les amortissements des investissements liés au chauffage à distance (CàD) sont en baisse de CHF 5.9 millions, soit, d'une part, de CHF 4.4 millions sur les objets du patrimoine administratif (PA) s'agissant du réseau et, d'autre part, de CHF 1.5 million sur objets du patrimoine financier (PF) s'agissant des installations de production (transférées du PA au PF).

35 Dédommagements à des collectivités publiques +CHF 23.2 millions ou +7.4%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2021	2022	2023	Budget 2022 - 2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	123'720'974.00	119'000'000	123'000'000	4'000'000	3.4
Participation à la cohésion sociale	108'900'350.00	115'000'000	110'000'000	-5'000'000	-4.3
Participation à des entreprises de transports	63'875'281.70	66'000'000	85'900'000	19'900'000	30.2
Réforme policière	7'512'875.00	7'600'000	7'800'000	200'000	2.6
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	2'572'510.89	2'500'000	2'500'000	0	0.0
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	912'795.00	915'000	920'000	5'000	0.5
Taxes de séjour	0.00	0	4'010'000	4'010'000	-
Contribution à la fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)	702'150.00	705'700	709'100	3'400	0.5
Autres dédommagements	438'950.30	505'800	595'100	89'300	17.7
Total	308'635'886.89	312'226'500	335'434'200	23'207'700	7.4

Au chapitre de la péréquation prise dans son ensemble, la contribution au Fonds de péréquation intercommunal augmente de CHF 4 millions, la participation à la cohésion sociale diminue de CHF 5 millions et la participation de la Ville aux déficits des entreprises de transports urbains et régionaux est en hausse de CHF 19.9 millions, respectivement de CHF 17 millions et 2.9 millions. Ces coûts supplémentaires sont contrebalancés par les retours du Fonds de péréquation de CHF 17.4 millions (voir également poste 45).

Au Service de l'économie, la perception et le versement de la taxe de séjour sont désormais comptabilisés au brut suite à une recommandation du Service du contrôle des finances de la Ville (voir également chapitre 40 « Impôts » ci-après sous le poste « impôts et taxes sur la possession et la dépense »).

36 Subventions accordées

+CHF 2.1 millions ou +1.7%

Le détail de cet écart, par direction, s'établit comme il suit :

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2021	2022	2023	Budget 2022 - 2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Culture et développement urbain	61'278'726.86	63'949'100	64'378'200	429'100	0.7
Sécurité et économie	2'101'011.20	652'800	672'800	20'000	3.1
Sports et cohésion sociale	26'228'064.96	31'600'500	32'753'500	1'153'000	3.6
Logement, environnement et architecture	3'855'982.17	3'114'800	3'637'000	522'200	16.8
Enfance, jeunesse et quartiers	16'634'598.27	16'631'200	16'670'600	39'400	0.2
Finances et mobilité	11'148'898.53	10'792'600	10'802'600	10'000	0.1
Services industriels	17'500.00	0	0	0	-
Total	121'264'781.99	126'741'000	128'914'700	2'173'700	1.7

Ci-dessous les variations principales intervenues entre les budgets 2022 et 2023 (en millions de CHF) :

— Lausanne Tourisme (CD)	-0.900
— Association Maison Gaudard (CD)	+0.849
— Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mudac) – Transfert à Plateforme 10 + frais de déménagement (CD)	-0.680
— Orchestre de chambre de Lausanne (CD)	+0.280
— Théâtre de Vidy-Lausanne (CD)	+0.299
— Etape du Tour de France cycliste (SCS)	-0.500
— Centre sportif de Malley (CSM) – Couverture de déficit (SCS)	+1.411
— Accueil à Bas Seuil – Espace de consommation sécurisé (SCS)	-0.450
— Projet Addictions (SCS)	+0.410
— Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières (LEA)	+0.550

38 Attributions aux réserves

+CHF 33.8 millions ou +179.5%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2021	2022	2023	Budget 2022 - 2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds de risques pour institutions culturelles	233'414.44	50'000	50'000	0	0.0
Fonds d'invest. pour les productions culturelles	50'000.00	50'000	50'000	0	0.0
Fonds COVID-19 en soutien de la culture	1'544.00	0	0	0	-
Fonds de régulation des loyers	645'975.50	134'400	134'400	0	0.0
Fonds de réserve pour la gestion des déchets	101'278.97	2'156'700	324'000	-1'832'700	-85.0
Fonds de réserve général du SSL	621'983.39	0	0	0	-
Fonds du Service de l'eau	23'694'665.12	5'808'400	3'269'800	-2'538'600	-43.7
Fonds pour le Plan climat	80'697.05	0	162'000	162'000	-
Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	2'122'315.52	0	0	0	-
Fonds de réserve pour fluctuation de valeur des placements, prêts et participations permanentes	7'403'382.05	0	0	0	-
Fonds pour risques génériques financiers	7'000'000.00	0	0	0	-
Fonds des SIL (hors Fonds pour le plan climat)	14'857'578.85	10'620'800	48'621'100	38'000'300	357.8
Total	56'812'834.89	18'820'300	52'611'300	33'791'000	179.5

Au Service de la propreté urbaine, il est prévu une attribution de CHF 0.3 million dans le Fonds de réserve pour la gestion des déchets urbains. Au Service de l'eau, la diminution s'explique par une baisse de l'attribution au Fonds de réserve et de renouvellement du Service.

L'attribution au Fonds pour le Plan climat est liée aux économies réalisées par la centralisation des achats de carburant au Service achat et logistique Ville.

Aux services industriels, l'importante hausse s'explique principalement par deux éléments : d'une part par l'attribution du bénéfice du gaz fossile au Fonds de transition énergétique (+CHF 20 millions) et, d'autre part, par une augmentation des attributions aux Fonds de différence de couverture de l'électricité, du gaz et du chauffage à distance (+CHF 14.3 millions).

39 Imputations internes
49**+CHF 4.3 millions ou +3.9%**

Ce chapitre n'amène pas de commentaire.

4 Revenus

40 Impôts

+CHF 33.5 millions ou +6.4%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2021	2022	2023	Budget 2022 - 2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Impôts sur le revenu et la fortune	396'841'605.17	379'800'000	391'000'000	11'200'000	2.9
Impôts sur le bénéfice et le capital	82'184'342.75	67'100'000	81'100'000	14'000'000	20.9
Impôts fonciers	51'307'792.55	47'200'000	50'300'000	3'100'000	6.6
Droits de mutations	13'693'939.90	9'500'000	10'500'000	1'000'000	10.5
Impôts sur les successions et les donations	22'230'070.30	15'000'000	15'000'000	0	0.0
Impôts et taxes sur la possession et la dépense	3'741'845.15	5'500'000	9'910'000	4'410'000	80.2
Impôts récupérés après défalcation	4'179'624.80	2'586'200	2'400'000	-186'200	-7.2
Total	574'179'220.62	526'686'200	560'210'000	33'523'800	6.4

S'agissant de l'ensemble des recettes fiscales, le budget 2023 voit l'annulation des effets fiscaux liés à la pandémie (CHF 13.3 millions).

Personnes physiques

L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques a été budgétisé en augmentation de CHF 11.2 millions (+2.9%) par rapport au budget 2022.

Personnes morales

L'impôt des personnes morales a été budgété en hausse de CHF 14 millions (+20.9%).

Autres impôts

L'impôt foncier et les droits de mutations sont adaptés à la hausse compte tenu du résultat de ces dernières années. La hausse des impôts et taxes sur la possession et la dépense s'explique principalement au Service de l'économie par la comptabilisation au brut de la taxe de séjour suite à une recommandation du Service du contrôle des finances de la Ville (+CHF 4 millions).

41 Patentes, concessions

+CHF 0.0 million ou +0.4%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2021	2022	2023	Budget 2022 - 2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Patentes, concessions	1'775'123.65	2'012'000	2'021'000	9'000	0.4

Ce chapitre n'amène pas de commentaire

42 Revenus des biens

+CHF 3.1 millions ou +2.7%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2021	2022	2023	Budget 2022 - 2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Intérêts, prêts et participations	22'793'107.95	14'092'300	14'069'100	-23'200	-0.2
Revenus des immeubles et autres biens du patrimoine financier	39'257'054.71	47'487'300	50'342'600	2'855'300	6.0
Revenus des immeubles et autres biens du patrimoine administratif	49'495'712.54	49'204'100	49'558'700	354'600	0.7
Autres revenus	1'127'405.07	3'343'900	3'374'900	31'000	0.9
Total	112'673'280.27	114'127'600	117'345'300	3'217'700	2.8

Sous le poste « Revenu des immeubles et autres biens du patrimoine financier (PF) », la hausse s'explique principalement au Service des gérances (+CHF 2.9 millions) par une augmentation des revenus locatifs ensuite de la facturation de nouveaux DDP des pièces urbaines des Plaines-du-Loup et du plein effet en 2023 de redevances DDP partiellement actives en 2022, ainsi que par des revenus locatifs de plusieurs immeubles préemptés.

43 Taxes, ventes et prestations facturées **+CHF 129.0 millions ou 19.7%**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2021	2022	2023	Budget 2022 - 2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Taxes de raccordement et d'utilisation	103'119'774.14	92'905'000	92'161'700	-743'300	-0.8
Ventes et prestations de service (hors ventes d'énergie des SIL)	102'631'908.25	105'675'300	110'022'500	4'347'200	4.1
Remboursement de tiers	11'029'392.66	8'134'600	7'778'200	-356'400	-4.4
Amendes	21'142'371.66	28'885'000	29'515'000	630'000	2.2
Autres contributions	47'960'761.86	58'826'000	57'819'300	-1'006'700	-1.7
Sous-total	285'884'208.57	294'425'900	297'296'700	2'870'800	1.0
Ventes d'énergie des SIL (Electricité, gaz, C&D et contracting énergétique)	377'298'231.05	358'719'400	484'840'200	126'120'800	35.2
Total	663'182'439.62	653'145'300	782'136'900	128'991'600	19.7

Aux services industriels, la progression marquée des ventes d'énergie est essentiellement due aux différentes hausses des tarifs de vente de fluides consécutives à l'explosion des coûts d'approvisionnement des énergies. Les ventes d'électricité, de gaz et de chaleur représentent à elles seules une hausse des recettes de CHF 126.1 millions par rapport au budget 2022. Cette hausse est à mettre en lien avec la hausse des coûts d'achat du gaz (voir également groupe 31).

L'augmentation observée sous le poste « Ventes et prestations de service » résulte de multiples éléments (en millions de CHF) notamment :

- Service des écoles et du parascolaire – augmentation liée à l'accroissement du nombre de places dans les APEMS ; +1.2
- Service de la petite enfance – augmentation liée à la création de nouvelles places d'accueil ; +0.7
- Service des gérances – augmentation résultant principalement de la facturation interne au Plan de mobilité lausannois auparavant sous rubrique 490 à la suite de son rattachement au SALV. +0.7

Sous le poste « Amendes », la hausse s'explique principalement par la volonté d'apaiser le trafic par l'implémentation de radars supplémentaires (+CHF 0.6 million).

Sous le poste « Autres contributions », la diminution s'explique principalement par un re-classement comptable partiel sous le groupe 42 « Revenus des biens » des recettes liées à la facturation de l'occupation du domaine public aux services commercialisés (-CHF 1.6 millions).

44 Part à des recettes sans affectation **+CHF 1.0 million ou +11.8%**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2021	2022	2023	Budget 2022 - 2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Impôts sur les gains immobiliers	12'379'655.10	8'500'000	9'500'000	1'000'000	11.8

L'impôt sur les gains immobiliers a été adapté à l'évolution des comptes de ces dernières années.

45 Dédommagements de collectivités publiques

+CHF 21.3 millions ou +6.5%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2021	2022	2023	Budget 2022 - 2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds de péréquation intercommunal	204'787'749.54	213'000'000	230'400'000	17'400'000	8.2
Facturation à l'Académie de police de Savatan	629'920.00	900'000	780'000	-120'000	-13.3
Participations diverses au Service de protection et sauvetage (hors dispositif sanitaire)	9'891'989.05	10'469'600	10'462'600	-7'000	-0.1
Participation cantonale aux charges du dispositif sanitaire (ambulances)	2'221'963.59	2'897'600	2'254'200	-643'400	-22.2
Participation cantonale à l'aide au logement	409'630.50	414'400	444'400	30'000	7.2
Participation cantonale à la gestion des PC, PC familles, allocations familiales et remboursement des frais médicaux	3'827'850.03	7'116'600	7'007'600	-109'000	-1.5
Participations diverses aux charges du Service social	29'965'480.66	29'426'000	28'098'500	-1'327'500	-4.5
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP et de l'unité spécialisée ORP-CSR	13'805'314.12	14'155'200	13'220'100	-935'100	-6.6
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6'780'153.60	7'141'400	7'427'000	285'600	4.0
Contribution selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)	15'756'292.00	16'167'000	21'406'700	5'239'700	32.4
Autres participations des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers	18'102'889.97	14'722'200	14'660'700	-61'500	-0.4
Participation des communes aux charges de la station d'épuration	8'618'393.77	8'919'200	10'229'700	1'310'500	14.7
Autres dédommagements	5'819'780	3'932'800	4'164'500	231'700	5.9
Total	320'617'406.38	329'262'000	350'556'000	21'294'000	6.5

L'augmentation du retour du Fonds de péréquation intercommunal est essentiellement en lien avec le retour population (+CHF 6.6 millions) et la thématique « Transports » (+CHF 10.3 millions). Ces revenus sont à mettre en lien avec les augmentations considérées sous le groupe 35 ci-avant.

A la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, la hausse de la contribution selon la loi sur l'accueil de jour des enfants s'explique principalement par l'ouverture de nouvelles structures et par une augmentation du taux de financement de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) qui passe de 32 à 33%.

Au Service de l'eau, à l'Unité traitement des eaux usées, la hausse est liée à une augmentation de facturation aux communes suite à un coût global plus élevé.

46 Subventions acquises

-CHF 0.2 million ou -6.1%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2021	2022	2023	Budget 2022 - 2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Subventions de la Confédération et du Canton pour les forêts, parcs et domaines	384'638.91	263'300	293'300	30'000	11.4
Subventions de l'Etat relatives à la lutte contre le racisme	838'170.00	768'200	748'200	-20'000	-2.6
Subventions de l'Etat au Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics	246'372.90	0	0	0	-
Subventions de l'Etat relatives aux structures d'accueil pour sans-abri	1'918'000.00	1'969'700	2'046'400	76'700	3.9
Autres subventions	923'253.51	488'500	190'500	-298'000	-61.0
Total	4'310'435.32	3'489'700	3'278'400	-211'300	-6.1

A la Direction des sports et de la cohésion sociale, au Bureau lausannois des immigrés (BLI), la baisse s'explique par une subvention de la Commission fédérale des migrations en lien avec le projet Traits d'union qui n'a pas été portée au budget 2023. Au Service social Lausanne – Centre social régional (CSR), la hausse s'explique principalement par une augmentation de la participation cantonale aux charges d'exploitation du Sleep'in et La Marmotte.

Sous le poste « Autres subventions », la diminution s'explique aux services industriels par la suppression de la subvention Prokilowatt obtenue de l'Office fédéral de l'énergie.

48 Prélèvements sur les réserves

+CHF 8.0 millions ou +15.6%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2021	2022	2023	Budget 2022 - 2023	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds de risques pour institutions culturelles	94'722.00	0	0	0	-
Fonds d'invest. pour les productions culturelles	50'000.00	0	0	0	-
Fonds COVID-19 en soutien de la culture	891'243.75	0	0	0	-
Fonds du Service de l'eau	9'053'344.99	15'435'500	18'432'400	2'996'900	19.4
Fonds de réserve générale du SSL	84'660.45	0	0	0	-
Fonds de rénovation d'immeubles	3'397'459.94	6'102'800	6'102'800	0	0.0
Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	247'781.20	0	0	0	-
Fonds de réserve pour la gestion des déchets	0.00	3'709'600	1'623'300	-2'086'300	-56.2
Fonds de réserve pour fluctuation de valeurs	142'000.00	0	0	0	-
Fonds pour risques génériques financiers	0.00	600'000	600'000	0	-
Fonds des SIL	9'704'811.37	25'169'400	32'211'200	7'041'800	28.0
Total	23'666'023.70	51'017'300	58'969'700	7'952'400	15.6

A la Direction de la sécurité et de l'économie, à l'Unité évacuation des eaux claires et usées du Service de l'eau, l'augmentation du prélèvement sur le Fonds de péréquation est due à une péréquation du résultat projeté de l'exercice comptable 2023.

A la Direction des finances et de la mobilité, au Service de la propreté urbaine, la diminution du prélèvement sur le Fonds de réserve pour la gestion des déchets est à mettre en relation avec l'excédent de charges projeté.

Aux services industriels, la hausse s'explique essentiellement par des prélèvements sur les fonds de réserve (+CHF 7 millions).

6. Plan des investissements pour les années 2023 à 2026

Ce plan se décline en deux volets :

- un plan des dépenses d'investissements de 2023 à 2026, portant sur les crédits déjà votés ;
- un plan des dépenses d'investissements pour 2023 à 2026, portant sur les crédits générant des dépenses d'ici fin 2026, classés par service puis par date de sortie du préavis.

Voici la récapitulation des dépenses présumées d'investissements brutes du patrimoine administratif pour l'exercice 2023 (sans les autorisations d'achats) :

(en millions de CHF)	Dépenses présumées		Total
	Sur crédits votés au 31.08.2022	Sur crédits à voter	
Culture et développement urbain	1.0	4.4	5.4
Sécurité et économie	52.7	17.6	70.3
Sports et cohésion sociale	0.9	3.6	4.5
Logement, environnement et architecture	23.7	14.8	38.5
Enfance, jeunesse et quartiers	30.3	9.0	39.3
Finances et mobilité	17.6	8.6	26.2
Services industriels	47.6	9.1	56.7
Objets multidirections	0.0	38.0	38.0
Objets Métamorphose	24.1	8.2	32.3
Total général	197.8	113.4	311.2

Les principales dépenses prévues pour 2023 sont les suivantes :

Etablissements scolaires (rénovations et constructions) et sports	40.3
Assainissement des bâtiments scolaires	11.7
Construction d'une école primaire aux Plaines-du-Loup	10.1
Restructuration annexe du Belvédère	3.5
Assainissement piscine de Mon-Repos	3.0
Rénovation du Collège Saint-Roch	2.9
Création d'une structure parascolaire au Chalet-à-Gobet	2.5
Zone de baignade d'Ouchy	1.5
Assainissement et entretien des installations sportives	0.8
Divers	4.3
Climat : bâtiment (y compris efficacité énergétique)	15.7
Programme d'entretien des bâtiments	5.7
Théâtre de Vidy	4.2
Toiture végétalisée de la caserne	1.4
Rénovation du Centre funéraire de Montoie	0.9

Divers	3.5
Climat : mobilité	40.4
Axes-forts - Tramway	13.7
Rues vivantes II	4.3
Pôle-Gare	3.6
Mobilité durable	2.7
Réalisation de mesures de protection bruit	2.2
Interface M3	1.7
PALM – Mobilité douce	1.6
PALM – Avenue Chablais	1.3
BHNS PP6 – PP8 – PP11	1.2
Avenue d'Echallens	1.0
Sécurisation des itinéraires piétons et cyclistes	0.6
Divers	6.5
Climat : énergie et changement climatique	78.1
Renouvellement du réseau électrique	20.1
Rénovation et extension des réseaux	33.9
Extension réseaux chaleur	5.8
Déploiement de compteurs intelligents	7.4
Plan lumière	2.7
Entretiens annuels SPADOM	3.8
Divers	4.4
Métamorphose	38.4
Ecoquartier des Plaines-du-Loup	29.4
Tuilière	8.7
Ecoquartier des Prés-de-Vidy	0.3
Investissements dans le domaine de l'eau	63.5
Réfection de l'usine de Saint-Sulpice	25.5
Rénovation et extension des réseaux	7.3
Réfection des collecteurs	6.2
Problématique moule quagga à Lutry	3.6

Réfection de la conduite d'amenée du Pays d'Enhaut et du Pont-de-Pierre	3.6
Réservoir et station de pompage à Montalègre	3.5
Reprise des réseaux	3.4
Divers	10.4
Informatique et autres investissements	34.8
Renouvellement du parc de micro-ordinateurs	4.0
Stratégie informatique	3.4
Le Romandie	1.8
Rénovation de la déchèterie industrielle de Malley	2.3
Changement d'affectation de la Maison de quartier Sous-Gare	2.0
Evolutions informatiques des services industriels (SIL)	1.5
Evolution et extension du réseau RECOLTE et des infrastructures informatiques 2019-2023	1.5
Crédit cadre 2023 pour projets informatiques	1.4
Introduction d'un ERP à la Ville incluant le remplacement du programme comptable actuel	1.4
Réaménagement de diverses places de jeux - 4 ^e étape	1.2
Divers	14.3

Les recettes d'investissements pour 2023 sont évaluées à CHF 89 millions et les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif s'élèvent à CHF 229.6 millions, compte tenu des demandes d'autorisations d'achats qui s'élèvent à CHF 7.3 millions.

7. Evolution présumée de la situation financière en 2023

Pour estimer cette évolution, il convient d'abord de déterminer le volume d'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis de définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que les demandes d'achats de matériels et de logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériel. Enfin, la mise en regard des deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la Commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

Détermination de l'autofinancement		
	Doit	Avoir
	(En millions de CHF)	
Excédent des charges de fonctionnement	81.2	
Amortissements		136.5
Attributions aux réserves		52.6
Prélèvements sur les réserves	59.0	
	<u>140.2</u>	<u>189.1</u>
Autofinancement	<u>48.9</u>	
	<u>189.1</u>	<u>189.1</u>
Investissements nets du patrimoine administratif (utilisation)		
	Doit	Avoir
	(En millions de CHF)	
Dépenses brutes d'investissements	311.2	
Autorisations d'achats	7.3	
Subventions et recettes sur investissements		89.0
	<u>318.5</u>	<u>89.0</u>
Investissements nets		229.6
	<u>318.5</u>	<u>318.5</u>
Financement		
	Mios de CHF	%
Investissements nets	229.6	100.0
.J. Autofinancement	48.9	21.3
Insuffisance d'autofinancement (emprunts nouveaux)	<u>180.6</u>	<u>78.7</u>

8. Création d'un crédit-cadre 2023-2026 pour favoriser la tenue de grands événements à Lausanne

La fin des restrictions sanitaires liées à la crise de la Covid-19 a marqué une nette reprise des activités événementielles dans les principales villes de Suisse. On observe tout particulièrement le retour des manifestations de grande ampleur et plusieurs d'entre elles envisagent aujourd'hui de venir à Lausanne. Au-delà de l'indéniable contribution à l'animation de la ville, ces grands événements induisent de multiples retombées économiques, qu'elles soient directes telles que les prestations de fournisseurs locaux ou les emplois nécessaires à l'organisation (technique, accueil du public, etc.), ou bien indirectes par la consommation dans les commerces, transports, hôtels et restaurants, entre autres. Elles représentent en outre un levier stratégique pour la Ville dans la mesure où elles constituent un élément clé de son attractivité pour les résidents comme pour les acteurs économiques.

Compte tenu de ces enjeux et des opportunités que représentent ces grands événements pour la Ville, la Municipalité souhaite stimuler leur venue à Lausanne et sollicite l'allocation, à titre de crédit-cadre pour la période 2023-2026, d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1 million. Ce dernier s'inscrit dans la droite ligne de celui voté dans le cadre du préavis N° 2010/17 du 14 avril 2010 présenté comme contre-projet indirect de l'initiative « Pour la suppression de l'impôt sur les divertissements ». Comme rappelé dans le contre-projet de l'époque, la venue de ces événements de grande taille peut être directement influencée par la perception ou non d'un impôt sur les divertissements. Il n'est cependant pas possible de les exonérer de l'impôt compte tenu des règles fiscales en vigueur,

notamment la nécessité de respecter l'égalité de traitement entre contribuables et de fonder toute exonération sur des critères objectifs. Il est toutefois possible de favoriser la venue de ces manifestations à Lausanne en se donnant la possibilité de les soutenir ponctuellement de façon à compenser partiellement l'éventuel désavantage concurrentiel dont elles pourraient souffrir du fait de l'impôt lausannois sur les divertissements. La voie du soutien financier offre des avantages intéressants, notamment la possibilité de choisir les manifestations que la Ville souhaite soutenir en fonction d'une politique communale et de moduler ce soutien, par l'ampleur de l'apport octroyé, selon le type de manifestation et les bénéfices attendus. Ce crédit pourra être consommé aussi bien par des soutiens directs aux organisateurs que par des abaissements de prix des prestations de la Commune. Ces soutiens seront comptabilisés dans le crédit-cadre 2023-2026 dont la durée de vie est volontairement limitée à celle de la présente législature.

Pris dans leur globalité, les soutiens financiers octroyés par la ville, seront plus que compensés par des revenus supplémentaires découlant de la taxe sur les divertissements liée aux événements concernés.

9. Aspects financiers

9.1 Incidences sur le budget d'investissement

Le crédit d'investissement de CHF 1 million est inscrit au plan des investissements avec les dépenses suivantes :

(en milliers de CHF)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Dépenses d'investissements		250	250	250	250		1'000
Recettes d'investissements							0
Total net	0	250	250	250	250	0	1'000

9.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

9.2.1 Charges d'amortissement

Compte tenu de sa nature le préavis sera amorti sur quatre ans, ce qui impliquera des charges d'amortissement annuelles de CHF 250'000.-.

9.2.2 Charges d'intérêt

Calculées sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 1.5%, les charges d'intérêt annuelles liées à ce préavis s'élèvent à CHF 8'300.- par année.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Personnel suppl. (en EPT)							0
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel							0
Charges d'exploitation							0
Charges d'intérêts		8.3	8.3	8.3	8.3		33.2
Amortissements		250	250	250	250		1000
Total charges suppl.	0	258.3	258.3	258.3	258.3	0	1033.2
Diminution de charges							0
Revenus		-258.3	-258.3	-258.3	-258.3		-1033.2
Total net	0	0	0	0	0	0	0

Ces charges d'amortissement et d'intérêt seront plus que compensées par les recettes relatives à la taxe sur les divertissements.

10. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2022/34 de la Municipalité, du 3 novembre 2022 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

Charges	CHF 2'080'449'000.-
Revenus	CHF 1'999'199'400.-
Excédent de charges	CHF 81'249'600.-

2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2023 à 2026 ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.- destiné à favoriser la tenue de grands événements à Lausanne ;
4. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 3 par le budget de la Direction de la culture et du développement urbain (CD), Secrétariat général CD, rubrique 11.331 ;
5. de faire figurer sous la rubrique 11.390 les intérêts relatifs aux dépenses résultant du crédit mentionné sous chiffre 3.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter